
Erratum

L'erratum publié à la page 1725 de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, numéro 11, en date du 14 mars 2001 aurait dû se lire comme suit :

« A.M., 2001-006

Arrêté du ministre responsable de la Faune et des Parcs en date du 26 janvier 2001

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 7 février 2001, 133^e année, numéro 6, page 1250.

À la page 1257, à l'arrêté ministériel numéro 2001-006, on aurait dû lire « ANNEXE XIV » au lieu de « ANNEXE XVI ». ».

35769

A.M., 2001-008

Arrêté du ministre responsable de la Faune et des Parcs en date du 1^{er} mars 2001

Gazette officielle du Québec, 14 mars 2001, 133^e année, Partie 2, numéro 11, page 1620.

À la page 1621, à l'arrêté ministériel 2001-008, on aurait dû lire, au-dessus du plan : « ANNEXE 42 ».

35766